



DÉCISION N° 2023/16

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret modifié n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Julien BENAC, notaire associé de la SARL « PELLETIER BOYREAU BENAC NOTAIRES ASSOCIES », au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à l'acquisition des parcelles cadastrales sises sur la commune de Pins-Justaret (31 860 - Haute-Garonne), et ci-après désignées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AS	169	Ste Barbe	00 ha 00 a 70 ca
AS	170	1, Avenue de Villate	00 ha 02 a 64 ca

Article 2 : Ladite acquisition interviendra au prix de six cent cinquante-mille euros (650 000 €).

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le 06 FEV. 2023



**La Directrice Générale
de l'EPF d'Occitanie**

Sophie LAFENÊTRE